...ORLEANS
...Rue des Chartres
NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN 1er JANVIER

FEUILLETON
A la Troisième Page.

LES EMPOISONNEUSES
DE MARSEILLE.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES DU RHONE.

Audience du 3 décembre.
Présidence de M. MIGAUD.
(Suite et dénouement.)

INTERROGATOIRE DE JOYE.

D. Vous êtes né à Tavernes (Var), vous avez vingt-six ans, vous êtes marié?—R. Oui, depuis vingt ans.

D. Vous n'avez pas d'enfants?—R. Non.

D. Vous avez été hôtelier dans votre village?—R. Oui, à l'enseigne du lion noir. J'ai appris à faire la cuisine, j'ai travaillé dans diverses villes.

D. Vous étiez doublé bonhomme; à Toulon, vous avez été condamné à six mois de prison pour escroquerie et exercice illégal de la médecine?—R. Oui, monsieur le président.

D. Vous êtes venu à Marseille en 1867; vous avez pris une chambre près de l'hôpital, puis dans la rue Saint-Antoine au No 1, puis au No 25 dans la même rue; cette chambre était obscure et d'un accès difficile. Partiez-le vous-même; vous aviez des ustensiles?—R. Non, monsieur.

D. On cite une femme Camille Barrière, qui sortait de prison?—R. Elle demeurait sur le même carré que moi; mais elle n'était pas ma maîtresse.

D. Que était votre état?—R. J'allais herboriser, je vendais des herbes sur le cours et je connaissais quelques simples. (Rire.)

D. Vous faisiez les cartes aussi?—R. Oui, un peu.

D. Vous faisiez de la sorcellerie, vous prétendiez guérir par des moyens surnaturels. Vous aviez du monde chez vous?—R. Oui, le soir, il venait du monde pour le spiritisme, dans la rue Saint-Antoine. Il venait tant de monde, que j'n'empêchait de faire mon travail, et pour le spiritisme je n'aurais pas payé à personne.

D. Vous avez pris pour gérante l'herboriste et vous avez ouvert un petit magasin?—R. Oui, j'y gagnais un petit vie.

D. Avez-vous vendu l'arsenic?—R. Oui, j'en avais dans le magasin sans savoir que c'était l'arsenic. (Rires et murmures.) Vous comment j'avais acheté ce poison un droguiste chimiste qui était près de la Préfecture et qui m'a vendu des marchandises par bien à vous bon marché. Je lui avais bien recommandé de ne pas mettre des substances malfaisantes pour mes compositions. En outre, il m'a mis dans une corbeille de marchandises qu'on devait lui expédier quand il serait dédit sa petite part. Dans cette corbeille, il y avait un pot d'arsenic de 500 grammes.

D. L'arsenic n'a pas été trouvé dans votre magasin, mais dans votre chambre, caché avec soin sous des herbes?—R. Je ne savais pas que c'était de l'arsenic.

D. Vous êtes accusé de complicité dans deux empoisonnements; vous n'êtes pas impliqué dans l'empoisonnement du mari de la femme Salvago. Comment avez vous connu la femme Lambert?—R. En 1867, elle est venue chez moi pour se faire faire les cartes.

D. Comment elle qui les faisait aux autres?—R. Que voulez vous? Elle est revenue me demander des herbes pour en avoir qui avait la chlorose, puis une autre fois pour le spiritisme il s'agissait de consulter pour le garçon d'une demoiselle se réconcilier avec son amant (L'huissier raconte longuement cette histoire sans intérêt).

D. Avez-vous remis à la femme Lambert d'abord des herbes, puis de la poudre d'arsenic destinée à faire mourir Ville?—R. Monsieur, je n'ai de la poudre blanche qu'au mois de juillet seulement, quand le droguiste qui m'a déposé la corbeille a été parti.

M. le président. Il est bon que MM. les jurés sachent comment en procédant pour faciliter l'expression de la femme Lambert, "faire mourir les gens pas à vos pas rapport au monde."

On demandait d'abord la belladone, puis l'arsenic, ce qui, pour la différence des symptômes, déroutait les médecins. Maintenant, second le droguiste, M. Ville, il n'est qu'à vous pas jouer d'un mauvais tour à M. Son ouvrier peut dire qu'il en a mis dans le cornet.

D. Il a dit le contraire.—R. Où voulez vous que j'aie pris 500 grammes d'arsenic?

D. Dans l'instruction, vous avez reconnu que vous avez remis à la femme Lambert de l'arsenic pour la femme Ville!—R. Non.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Vous vous servies exprès du terme équivoque: la poudre. Le juge vous dit: dans la poudre, c'est de l'arsenic? et vous répondez: Oui.—R. Le juge me dit: mais, malheureux, c'est de l'arsenic! Alors je l'ai dit, et j'ai dit que c'est ce qu'il me le disait.

L'accusé raconte que c'est Lamberte qui lui a parlé d'une femme qui voulait empoisonner son mari. Une autre fois, elle lui a montrée dans Lutrin. Quelques jours après, Joyes a demandé à Lamberte ce qu'était devenue cette affaire.—Oh! lui aurait répondu Lamberte, il y a longtemps que cela est terminé.

L'accusé, qui est assez diffus pour le moins que Lamberte pour expliquer comment il a été avec Lamberte chez Mme Ville racontée une longue histoire d'une purge d'hydrothèque. Il a été fort étonné, dit-il, de ce que Mme Ville se plaignait de n'avoir éprouvé pleusieurs sommes de 50 francs et 100 francs. Il a soutenu qu'il n'a rien reçu de tout cela et qu'il ne demandait rien.

Un long débat s'engagea au sujet de cette visite entre la veuve Ville, la femme Lamberte et Joye.

D. Vous avez négocié l'achat par la veuve Ville du fonds de la veuve Gabriel; l'accusation prétend que votre but était de vous faire payer des 300 francs de bâtiss que vous avez fait à la veuve Gabriel!—R. Ce n'est pas comme cela.

D. La veuve Ville n'est-elle pas allée chez vous pour le fin d'avoir vous dire qu'elle voulait empoisonner la femme de son amant?—R. C'est après que Marino est venu qu'elle est venue chez moi.

D. Le jeune Lambert a entendu votre conversation?

LA FEMME LAMBERT. Oui, ils étaient dans la cuisine et j'étais dans la boutique.

LA FEMME VILLE. Non, non, je ne suis allée chez M. Joye que pour l'achat du fonds.

D. N'avez-vous pas vu, vers la fin d'août, Marino?—Oui, il venait pas y étais plus le lendemain il revient à midi et me prie de vouloir dehors: Il me demanda si je connaissais la femme Ville.—Je connais son amant, je dit-il, je sais tout, elle a empoisonné son mari. J'ai répondu: je ne sais pas ce que vous me dites.—Le lendemain, il revient encore et me menace de me dénoncer à la police, si je ne lui donne pas de quoi faire mourir sa femme.—Je vous répondu: Faites ce que bon vous voudrez et allez vous promener! Enfin, il revient le lendemain encore et tous les jours, toujours avec ses menaces, puis, un soir, seule et la veuve Ville est venue chez moi et m'a appelé. Je ne sais quoi, j'entrai me supplier. J'étais pour de la justice, je me suis laissé aller à lui donner de l'arsenic.—Je dit vous pourquoi.—Tuer, je lui ai même dit.—Pourquoi faites-vous ce? Vous avez donc ensemble tranquillement, comme vous l'avez fait jusqu'ici?—(Rires.)

D. Tant d'abord, vous êtes le même que dans l'instruction: vous ne faites que des demi-aveux. Vous croyez que des réticences suffiront pour vous sauver. (Croyez-moi, ne soyez pas dissimulé à demi!—R. Je l'ai refusé pendant cinq ou six jours.

D. Vous savez que vous vous trouvez en face de Marino. Vous savez comment il racontait cela. Il est allé, dit il, vous demander faire pour de poison pour tuer sa femme!—R. Non, ce n'est pas vrai.

D. Il vous a dit: Je ne veux pas que cela traîne aussi longtemps que pour Ville. Et vous avez répondu: Oh! soyez tranquille, ce n'est pas moi qui le soigne Ville, c'est cette Lamberte de Lamberte, qui ne sait que tirer les cartes.—R. Il n'y a rien en de tout cela.

D. Vous avez porté le poison, le soir, chez la femme Ville, et vous l'avez remis à Marino; vous lui avez donné les instructions, vous y avez même ajouté: "Soyez prudent, l'arsenic a tant de ressources."—R. Il n'a rien ajouté.

(Oh! moi, je n'empoisonnerai pas ma femme à Marseille, je l'emmènerai à Mandoc.) Est-ce vrai, tout cela?—R. Je ai qu'il m'a parlé de Mandoc.... je, j'ai mis par pire.

Il est six heures, une courte suspension a lieu sur la demande de MM. les jurés. L'audience va être reprise pour terminer les interrogatoires.

A la reprise, l'interrogatoire de Joye est continué.

D. Vous avez reçu la visite de la femme Gabriel et de la femme Payol?—R. Elles sont venues pour se faire tirer les cartes.

D. Que leur avez vous dit?—R. Un tas d'histoires. A la seconde visite, la femme Gabriel me parle d'un amant qu'elle avait; elle me dit: venir à l'Alcazar et me montra un jeune homme. N'est-ce pas, me dit-elle, qu'il est bien gentil? Il faudrait que vous le fasse venir chez de moi. Je répondis que je ferais ce que je pourrais, tant en *[illegible]* qu'en *[illegible]*.

Ensuite, la comédie de la femme Gabriel revint et me dit: Voyez, tout ce que vous faites est inutile, mon homme ne revient pas. Il n'y a plus qu'un moyen, c'est de faire mourir le mari, car le mari étant mort, le jeune homme ira l'Alcazar l'épouser. Je lui dis: Y pensez-vous? Voulez vous ne pas penser à cela! Vous me compromettrez et moi aussi.

Plus tard, elles revinrent me dire que de mari était malade, qu'il ne bouge, qu'il travaille dans une fabrique de cuivre, était malade depuis longtemps; je lui donnai une fois de la magnésie, ne sachant pas ce qu'elles y mettaient ensuite à moi, je leur donnai deux pincées de bi-carbonate de soude.

D. Mais ce n'est pas de l'arsenic que vous lui avez livré? On a trouvé une grande quantité dans le corps de ce pauvre Gabriel!—R. Ma bonne! ce n'est pas moi qui l'ai tué.

La femme Gabriel.—Quand je suis allée chez lui pour me faire tirer les cartes, il m'a proposé d'empoisonner mon mari.

D. Avez-vous, jeune-femme, à dire que vous n'avez pas donné de l'arsenic?—R. J'ai donné du bi-carbonate de soude. Je pense que cette femme le dira (il se tourne vers la femme Payol).

M. le procureur général.—Mais il est écrit tout au long dans l'instruction que vous êtes convenue que c'était de l'arsenic. Vous dites: "Il a donné une vint chercher la poudre.—Quelle poudre, vous demande le juge d'instruction, de l'arsenic?—Oui, de l'arsenic, répondit-vous.

M. le premier président.—Combien vous a-t-on donné d'argent?—Je n'en ai pas reçu.

La femme Gabriel.—Je lui ai envoyé 100 fr. par la cousine.—R. Je ne les ai pas reçus.

D. Comment expliquez-vous que la femme Gabriel vous ait fait deux billets de 500 fr.—R. Et le me les Etats moment où elle allait vendre son fonds de commerce pour les faire figurer dans ses bilans.—R. Mais, ce n'est pas que j'ai fait ces billets pour la vente que je lui faisais de son fonds de commerce.

D. Vous êtes en contradiction avec vous-même. Dans l'instruction vous avez dit que sur ces 500 francs il y avait 200 fr pour vous pour avoir donné l'arsenic qui avait fait mourir son mari.

L'accusé, à force de questions, finit par avouer qu'il a commis à donner de poison à la femme Dye pour faire mourir son mari.

D. Le notre Lambert est allée chez vous pour vous demander de poison pour une femme de quartier de Calvaire, qui voulait se défaire de son mari.—R. C'est vrai, elle est venue pour tout cela. Elle m'a demandé de quelque chose pour faire crever trois jeunes hommes. Moi, j'ai dit, je ne, je ne sais pas.

D. Mais, vous avez dit: Il y a bien une chose pour faire crever trois jeunes hommes. Et j'ai dit: je connaisse sur tout, un rat.—(Longue hilarité.)

M. le premier président.—Voyons, le public a raison: ce rire dans une affaire pareil.

M. le procureur général.—Mais d'où vient que vous ne vous adressiez à vous, quand il s'agissait d'empoisonner? Vous aviez donc pour cela une certaine notoriété?—R. Et n'ai-je pas été entraîné par un tas de femmes! (Mouvement prolongé.)

M. le premier président. Après avoir consulté M. de Ville, vous l'adressiez à sept hommes, et la rencontre à demain pour les interrogatoires des femmes Dye et Payol.

Audience du 4 décembre.

A dix heures un quart, l'audience est ouverte et l'interrogatoire est repris.

M. le président présidant.—C'est maintenant la femme Dye que nous allons interroger. Vous êtes mariée, femme Dye?—R. Oui, monsieur; je suis depuis dix-sept ans vingt trois ans, mais j'ai quitté mon mari. J'ai habité divers quartiers de Marseille.

D. Vous avez des enfants?—R. Non, monsieur.

D. Cependant cela paraît établi. On en cite plusieurs par leur nom, et votre mari actuel même convient de la part d'un tonnelier qui vous parlait un jour des choses qui l'éclairaient, et il vous renvoya.—R. Cet homme ne m'a jamais pas de cela et de nouvelles propositions.

D. Vous êtes la mère de la femme Gabriel, vous vivez avec elle avant votre mariage!—R. Oui, monsieur. Elle fut mise à l'hospice par les époux Simon, qui la retirèrent ensuite. Ce sont gens qui étaient ensuite le mariage, de mon côté, je ne m'en occupe pas.

D. Le jeune ménage quitta les époux Simon. Lamberte vous souvent depuis?—Je le voyais quelquefois.

D. Au mois de juillet dernier, Gabriel, le mari de votre fille, tombe malade. Il est venu chez votre fille, agent avec vous et Joye avec la femme Payol, vous êtes confidence du projet qu'elle avait d'empoisonner son mari?—R. Elle en m'a rien dit.

D. Vous fille a eu des amants!—R. Je la croyais une femme honnête.

D. Alors vous n'avez pas remarqué votre fille dans des relations coupables!—R. Jamais.

D. Femme Gabriel, votre mère se vous a-t-elle pas pédé la main pour voir vos amants!—R. Pas du tout, monsieur.

D. Vous présait-elle une chambre? Vous recevait-elle avec les personnes qui vous fréquentaient!—R. Non. Seulement elle est fermée autant que moi, et, au lieu de me dénoncer, elle me laissait faire.

D. Alors, cela se bornait là. Femme Dye, votre fille ne vous a donné pas parid de l'intention où elle était d'empoisonner son mari!—R. Jamais, monsieur, elle ne m'en a parlé.

La femme Gabriel.—Elle le savait tellement, qu'elle me dit d'abord qu'elle voulait commencer par mon mari. Ensuite, elle trouva que je ne commencais pas assez vite, et elle me pressa à le faire au plus tôt.

La femme Dye.—Tout cela est faux! J'ai dévoué la mère de Gabriel comme moi; ce n'est pas à nos mères de donner de semblables conseils.

D. En effet, cela n'est pas ordinaire de la part d'une mère. Mais quel intérêt supposez vous à votre fille? Pourquoi vous aurait-elle mêlée dans cette affaire!—R. C'est une méchanceté qu'elle a qu'avec moi: c'est une haine.

D. Mais ce n'est pas assez précisé. Si vous étiez avec elle en cet, après que le mal est fait telle où elle choisi, comme le comprendrait-on? Vous vivtiez bien avec vous fille; les révélations qu'elle a faites ne s'expliquent pas par la haine! Il y a donc quelque chose que vous n'avez pas dit?—R. Je ne sais pas pour vous!—R. C'est son père qui pour elle, c'est la même chose.

D. N'avez vous pas été témoin de la tentative de poison pour votre mari!—R. J'ai été chez l'herboriste, mais pour lui demander de la marjolaine.

D. N'avez vous pas entrée dans l'arrière magasin!—R. Non, monsieur.

D. Joye, n'est-elle pas entrée dans la pièce du fond!—R. Oui, monsieur, elle m'a dit que c'était pour un secret dont elle avait à me parler.

D. Vous voyez; ce fait a été constaté par votre fille et par votre concubine Joye.

M. le procureur général Merville donne lecture de divers passages de la procédure dévoilant que la femme Gabriel a maintenu les mêmes affirmations sur le fait de l'entrée de la femme Dye dans l'arrière-magasin.

M. le président.—Femme Fiayol, levez vous. Je vais procéder à votre interrogatoire. Vous êtes mariée!—R. Oui, j'ai un mari.

D. Vous avez eu des enfants avant votre mariage!—R. Deux, monsieur.

D. Vous passez pour avoir exercé à Marseille une singulière profession!—R. Cela est faux, monsieur, très faux; je n'ai jamais fait que des ménages.

D. Et des enfants. (On rit.) Vous n'avez pas prêté votre chambre à la femme Gabriel!—R. Non, monsieur.

La femme Gabriel.—Bien des fois.

D. Femme Fiayol, n'avez-vous pas accompagné la femme Gabriel à l'Alcazar, pour voir Jérémie Cadenas!—R. Jamais, monsieur, cet homme ne voulait plus d'elle. Je l'ai accompagnée pour complaisance quand elle y est allée avec Joye, alors qu'il s'agissait de ramener l'amant de sa cousine.

D. Mais alors vous prêtiez la main votre cousine autant qu'il était en vous!—R. Elle savait ce qu'elle avait à faire; elle savait bien qu'elle était mariée.

D. Mais vous le savez bien aussi, et cela ne vous arrêtait pas. Vous êtes allée chez Joye, pendant que le mari de votre cousine était malade!—R. Il y avait alle deux fois pour prendre du limonade magnésienne.

D. Femme Gabriel, votre mère se vous a-t-elle pas pédé la main pour voir vos amants!—R. Pas du tout, monsieur.

D. Vous présait-elle une chambre? Vous recevait-elle avec les personnes qui vous fréquentaient!—R. Non. Seulement elle est fermée autant que moi, et, au lieu de me dénoncer, elle me laissait faire.

D. Alors, cela se bornait là. Femme Dye, votre fille ne vous a donné pas parid de l'intention où elle était d'empoisonner son mari!—R. Jamais, monsieur, elle ne m'en a parlé.

La femme Gabriel.—Elle le savait tellement, qu'elle me dit d'abord qu'elle voulait commencer par mon mari. Ensuite, elle trouva que je ne commencais pas assez vite, et elle me pressa à le faire au plus tôt.

La femme Dye.—Tout cela est faux! J'ai dévoué la mère de Gabriel comme moi; ce n'est pas à nos mères de donner de semblables conseils.

D. En effet, cela n'est pas ordinaire de la part d'une mère. Mais quel intérêt supposez vous à votre fille? Pourquoi vous aurait-elle mêlée dans cette affaire!—R. C'est une méchanceté qu'elle a qu'avec moi: c'est une haine.

D. Mais ce n'est pas assez précisé. Si vous étiez avec elle en cet, après que le mal est fait telle où elle choisi, comme le comprendrait-on? Vous vivtiez bien avec vous fille; les révélations qu'elle a faites ne s'expliquent pas par la haine! Il y a donc quelque chose que vous n'avez pas dit?—R. La haine vient de ce que j'ai mis à l'hospice.

D. Mais ce n'est pas